

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
Compte Rendu du Conseil Municipal du vendredi 03 septembre à 20h30
sur convocation du 29 août 2021

Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Marie-Claude CUBILLO, Claire FAVREAU, Aude MATHIEU, Catherine SARRAZIN.

Messieurs Daniel ARROYO-BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLEGEO, Gérard GALLAIS, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Pierre TEXIER.

Absents excusés :

Messieurs Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à monsieur Gérard GALLAIS, Ludovic ERABLE a donné pouvoir à monsieur Pierre TEXIER

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du PV du 26-07-2021**
- 2) **Maire et adjoints : missions et indemnités**
- 3) **Délibération : Périodicité versement recettes à la Trésorerie de Saint Jean d'Angély**
- 4) **Délibération : Tableau des effectifs**
- 5) **Délibération : Avenant à la convention TDF**
- 6) **Délibération : Numérotation du Lotissement « Bois des Tritons » - Annule et remplace**
- 7) **Délibération : DECI – Village La Chaussée**
- 8) **Délibération : Choix du candidat – Appel d'offre Mission Diagnostic Architectural Parc du Château**
- 9) **Délibération : Plan de financement Diagnostic Architectural Parc du Château**
- 10) **Application du « Pass Sanitaire » dans les locaux de la Commune**
- 11) **Inscription Fondation du Patrimoine**
- 12) **Arbres dangereux « allée Bergère » - Demande de devis**
- 13) **Diffusion de la décision du TA pour AVH**
- 14) **Repas des Aînés / Colis**
- 15) **Contrat Prévoyance des agents de la Commune**

Ouverture de séance :

- 1) **Approbation du PV du 26-07-2021**

Vote : Tous Pour

- 2) **Maire et adjoints : missions et indemnités**

Monsieur le Maire a souhaité poser la « question de confiance » au conseil municipal et l'élargir aux adjoints suite à certaines mises en cause au sein de l'équipe municipale. Après le vote des élus sur le suivi des délégations et les indemnités correspondantes, Madame Rouet procède au dépouillement.

Résultats Vote Ordre du jour n°2

15 votes dont 2 blancs – Sur certains bulletins des réponses à seulement certaines questions.

M. Texier

	oui	non
Répond aux attentes	13	
Suit une politique conforme	11	1

Indemnités M. Texier

Trop importante	Correcte	Insuffisante
	7	6

M. Ganthy

	oui	non
Atteint les objectifs fixés	12	1

Indemnités M. Ganthy

Trop importante	Correcte	Insuffisante
2	10	1

Mme Cubillo

	oui	non
Atteint les objectifs fixés	7	6

Indemnités Mme Cubillo

Trop importante	Correcte	Insuffisante
6	6	1

M. Guillot

	oui	non
Atteint les objectifs fixés	2	9

Indemnités M. Guillot

Trop importante	Correcte	Insuffisante
7	2	2

M. Gallais

	oui	non
Atteint les objectifs fixés	13	

Indemnités M. Gallais

Trop importante	Correcte	Insuffisante
	2	10

3) Délibération : Périodicité versement recettes à la Trésorerie de Saint Jean d'Angély

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la réorganisation des centres de finances publiques, la Commune de Taillebourg dépend, depuis le 1^{er} septembre, du Centre des Finances Publiques de Saint Jean d'Angély. Auparavant les versements auprès de la Trésorerie de Saint Savinien se faisaient mensuellement.

Aujourd'hui, afin d'éviter des déplacements au régisseur de la Commune, il convient de valider une nouvelle périodicité du versement des recettes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le principe suivant :

- Versement trimestriel, 1^{ère} semaine qui suit chaque fin de trimestre.

En cas de besoin impératif de versement anticipé, le régisseur sera autorisé à se rendre à la Trésorerie de Saint Jean d'Angély en dehors de ce planning.

Vote : Tous Pour

4) Délibération : Tableau des effectifs

Dans le cadre de la suppression et de la création de nouveaux postes au sein du service administratif de la Commune, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Comité Technique a rendu un avis favorable en date du 24 juin 2021. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 24/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint administratif, 20/35^{ème}

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce nouveau tableau des effectifs à compter du 01-01-2022

CADRES OU EMPLOIS	CATEGO-RIE	EFFEC-TIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SER-VICE
--------------------------	-------------------	------------------	---------------------------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps non complet : 31/35 ^{ème}
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet : 28/35 ^{ème}
Adjoint administratif	C	1	Temps complet : 20/35 ^{ème}

FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet : 35/35 ^{ème}
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 32/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps non complet : 30/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps non complet : 15,92/35 ^{ème}

TOTAL	7
--------------	---

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 24/35^{ème}
 - Décide la création d'un poste d'adjoint administratif, à temps non complet, 20/35^{ème}
 - Autorise le Maire à modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus et adopte ledit tableau à compter du 01-01-2022,
 - Autorise Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.
 - Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Tous Pour

5) Délibération : Avenant à la convention TDF

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré des membres de la société TDF actuellement locataire d'un local situé au rez de chaussée de la Maison du Parc.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la société TDF propose un avenant au bail signé en date du 26 février 1998.

Après lecture de l'avenant, les membres du Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : Tous Pour

6) Délibération : Numérotation du Lotissement « Bois des Tritons » - Annule et remplace la délibération prise en 2021.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à une erreur matérielle, la rue permettant l'accès au lotissement a été validée « Rue du Bois des Tritons » en lieu et place de « Rue des Tritons ».

Il convient d'annuler cette appellation et de valider la « Rue des Tritons ».
Le plan du lotissement avec une proposition de numérotation des parcelles reste inchangé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide

- La « Rue des Tritons »
- La numérotation des parcelles du lotissement.

Vote : Tous Pour

7) Délibération : DECI – Village La Chaussée

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), la Commune de Grandjean, limitrophe avec la Commune de Taillebourg, s'est engagée à faire les démarches en vue de l'installation de ce dispositif de défense au niveau du village de la Chaussée qui concerne les deux communes.

Monsieur le Maire présente le tableau de financement de la Commune de Grandjean et précise que la participation de la Commune de Taillebourg serait de 50% du reste à charge des communes.

La participation pour la Commune de Taillebourg s'élève à 1 382,81 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- L'Engagement de la Commune de Taillebourg à rembourser à la Commune de Grandjean sa part de frais relatifs à l'installation de la DECI (bâches et aménagements) diminuée du montant des subventions sollicitées et obtenues auprès de la Préfecture (DETR) et du Conseil Départemental,
- Le montant de la participation de la Commune de Taillebourg de 1 382,81 euros,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : Tous Pour

8) Délibération : Choix du candidat – Appel d'offre Mission Diagnostic Architectural Parc du Château

A la demande de la DRAC un appel d'offre a été effectué. Seulement deux entreprises ont répondu l'une pour 115 000€ et l'autre pour 185 000€. Monsieur ARROYO-BISHOP interroge sur le cahier des charges qui ne prend pas en compte un carottage archéologique.

Monsieur le maire explique que la municipalité n'est pas le donneur d'ordre.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la Commune concernant la mission de diagnostic architectural du Parc du Château, deux sociétés ont répondu favorablement à notre demande.

- Agence Goutal
- Agence Aubin

Ces deux dossiers ont été envoyés à la SEMDAS qui nous a fait parvenir son bilan.

Monsieur le Maire fait lecture des conclusions de la SEMDAS.

Les membres du Conseil Municipal ont pu consulter les deux dossiers dans les locaux de la Mairie.

La réalisation du diagnostic ne pourra intervenir qu'à partir de janvier 2022 après saisie par Monsieur le Maire de Monsieur le Préfet sur l'autorisation de déplafonnement des dépenses à 80%.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le choix du candidat.

Après débat et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valide le choix de l'Agence GOUTAL
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- Valide la création de l'opération « Mission Diagnostic Architectural Parc du Château »
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022

Vote Tous Pour

9) Délibération : Plan de financement Diagnostic Architectural Parc du Château

Suite au choix du candidat concernant la mission de diagnostic architectural du Parc du Château, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de valider le plan de financement afin de pouvoir solliciter la DRAC et le Conseil Départemental pour l'octroi de subventions.

Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Agence Goutal	115 280 € HT	Subvention DRAC	80%	92 224 € HT
		Subvention Conseil Départemental	17%	19 597 € HT
		Autofinancement	3%	3 459 € HT
Total	115 280 € HT	Total		115 280 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la DRAC et le Conseil Départemental pour l'octroi de subventions. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote tous Pour

10) Application du « Pass Sanitaire » dans les locaux de la Commune

Monsieur le Maire rappelle les consignes sanitaires.

La salle des fêtes, ERP de type L, est concernée par l'obligation du Pass Sanitaire.

Il convient également de préciser que tous les salariés, agents publics, bénévoles et autres personnes intervenant dans l'établissement lorsque leur activité se déroule dans les espaces et aux heures où ils sont accessibles au public, à l'exception des activités de livraison et sauf intervention d'urgence, ont l'obligation du Pass Sanitaire.

11) Inscription Fondation du Patrimoine

Monsieur le maire propose l'inscription de la commune à la fondation du patrimoine pour 75 €

Vote Tous Pour

12) Arbres dangereux « allée Bergère » - Demande de devis

Monsieur le maire explique que des arbres de l'allée Bergère participent à la déstructuration des murs chez un particulier. Il propose de demander auprès des professionnels la conduite à tenir et les devis correspondants.

13) Décision du Tribunal Administratif dans l'affaire Angélique Val-Harvoire contre monsieur le Maire

Monsieur le maire fait état du jugement du Tribunal Administratif dans cette affaire.

Il informe que madame Angélique VAL-HARVOIRE, ancienne secrétaire n'a pas fait appel du jugement du Tribunal Administratif qui la déboutait pour toutes ses demandes (harcèlement moral et indemnités) à l'encontre de Monsieur le Maire.

14) Repas des Aînés / Colis

Dans le contexte de la COVID et du Pass-sanitaire, monsieur le Maire et d'autres élus se posent la question sur l'organisation du repas des aînés. Madame FAVREAUX et monsieur FLEGEO plaident en faveur de l'organisation du dit repas car ils estiment que les « anciens » sont demandeurs de contacts sociaux. Il est convenu de déplacer la date du repas (trop près des journées du Patrimoine) et d'en faire un rendez-vous pour les fêtes de Noël. La date proposée est le **12 Décembre**.

15) Contrat Prévoyance des agents de la Commune

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un des agents de la Commune et du SIVOS est actuellement en congé de maladie ordinaire.

Après 90 jours d'arrêts de travail, le salaire des agents passe en demi-traitement.

La Commune propose à chaque agent en poste la possibilité d'adhérer au contrat prévoyance de la MNT qui garantit le maintien de salaire pendant 1 an.

Après recherche dans les archives de la Commune, il s'avère que cet agent n'apparaît sur aucun listing de prise en charge au titre de la Prévoyance et ce depuis au moins 2007. L'agent est donc en demi-traitement depuis le 05-08-2021.

A l'arrivée de chaque agent sur un emploi permanent, les documents relatifs à la Prévoyance/Maintien de salaire lui sont donnés. Chacun est libre d'adhérer au contrat.

16) Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'un terrain situé au bord de la Rutelière pourrait intéresser la commune et faire l'objet du droit de préemption au regard de la mise en place de corridors écologiques. Le conseil demande à Monsieur le Maire de faire acte de candidature auprès de la SAFER pour une éventuelle préemption.

Monsieur le Maire indique que le contrôle de sécurité obligatoire des jeux situés au bord de Charente est catastrophique et oblige à leur fermeture. Il ne souhaite pas faire les travaux de réhabilitation au regard du coût et des inondations quasi annuelles qui détruisent tout et emporte le sable. Le conseil propose de réfléchir à des solutions de remplacement sur un autre site.

Monsieur GANTHY informe que la LPO a choisi Taillebourg pour le centenaire de l'association. Des animations vers les bénévoles et les adhérents seront proposées le 16 septembre dans le parc du château.

Monsieur ARROYO-BISHOP indique qu'un planning d'organisation des journées du patrimoine sera disponible auprès du secrétariat afin que les élus puissent s'inscrire.

Madame CUBILLO explique qu'une personne lui a indiqué qu'il n'y avait pas d'accès handicapé à la boulangerie. Monsieur le Maire répond que cela est de la responsabilité du commerçant mais qu'il y a eu une dérogation du fait que le commerce est implanté en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ainsi qu'au regard de la largeur du trottoir.

Madame BROOME questionne sur l'organisation d'une expo photo « dans les rues ». Le conseil n'est pas enthousiaste et lui laisse le soin d'engager l'organisation.

Madame SARRAZIN informe d'un problème d'éclairage public. Monsieur GALLAIS indique qu'il informera le service d'électrification car la commune n'a plus la main sur la gestion des éclairages (horloges automatiques).

Fin de séance 22h40